

CONSEIL TERRITORIAL

Mardi 10 avril 2018

Compte-rendu synthétique

Pour affichage à :

- Siège de l'EPT - Hôtel de Ville de Vitry-sur-Seine - 2 Avenue Youri Gagarine - 94400 Vitry-sur-Seine ;
- Hôtel de Ville des communes membres de l'Etablissement Public Territorial aux horaires habituels d'ouverture des mairies ;
- Publié, ainsi que les délibérations, sur les sites internet : <http://www.grandorlyseinebievre.fr>

L'an deux mille dix-huit, le 10 avril à 19h10 les membres du Conseil de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 04 avril 2018.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à
SAVIGNY-SUR-ORGE	Madame	ACHTERGAELE	Nadège	X	
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	AFFLATET	Alain	X	
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Madame	ALEXANDRE	Stéphanie		
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Madame	ALTMAN	Sylvie	X	
IVRY-SUR-SEINE	Madame	APPOLAIRE	Annie-Paule	X	
ORLY	Monsieur	ATLAN	Thierry		Christine JANODET
VALENTON	Madame	BAUD	Françoise	X	
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	BELL-LLOCH	Pierre		
LE KREMLIN-BICETRE	Madame	BENBELKACEM	Sarah	X	
SAVIGNY-SUR-ORGE	Monsieur	BENETEAU	Sébastien	X	
VIRY-CHATILLON	Monsieur	BERENGER	Jérôme	X	
ORLY	Madame	BESNIET	Nathalie		Cécile VEYRUNES LEGRAIN
THIAIS	Monsieur	BEUCHER	Daniel	X	
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	BOURJAC	Jean-Marc	X	
IVRY-SUR-SEINE	Monsieur	BOUYSSOU	Philippe	X	
LE KREMLIN-BICETRE	Madame	BOYAU	Lina	X	
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Monsieur	BOYER	Alexandre	X	
ARCUEIL	Monsieur	BREUILLER	Daniel		Anne-Marie GILGER-TRIGON
VILLEJUIF	Madame	CASEL	Catherine	X	
RUNGIS	Monsieur	CHARRESSON	Raymond	X	
FRESNES	Madame	CHAVANON	Marie		Richard DOMPS
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	CHICOT	Rémi	X	
IVRY-SUR-SEINE	Monsieur	CHIESA	Pierre	X	
GENTILLY	Monsieur	DAUDET	Patrick	X	
CHEVILLY-LARUE	Madame	DAUMIN	Stéphanie	X	
CACHAN	Madame	DE COMARMOND	Hélène	X	
L'HAY-LES-ROSES	Monsieur	DECROUY	Clément	X	
THIAIS	Monsieur	DELL'AGNOLA	Richard	X	
CHEVILLY-LARUE	Monsieur	DELUCHAT	André	X	
CHOISY LE ROI	Madame	DESPRES	Catherine	X	
CHOISY LE ROI	Monsieur	DIGUET	Patrice	X	
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Madame	DINNER	Nathalie	X	
FRESNES	Monsieur	DOMPS	Richard	X	
ATHIS-MONS	Monsieur	DUMAINE	Julien	X	
CACHAN	Monsieur	FOULON	Jacques	X	
VILLENEUVE-LE-ROI	Monsieur	GAGNEPAIN	Pascal		Didier GONZALES
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Monsieur	GAUDIN	Philippe	X	
SAVIGNY-SUR-ORGE	Madame	GERARD	Anne-Marie	X	
ARCUEIL	Madame	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	X	
VILLEJUIF	Monsieur	GIRARD	Dominique	X	
VILLENEUVE-LE-ROI	Monsieur	GONZALES	Didier	X	
ABLON-SUR-SEINE	Monsieur	GRILLON	Eric	X	

VILLEJUIF	Madame	GRIVOT	Annie	X	
SAVIGNY-SUR-ORGE	Monsieur	GUETTO	Daniel	X	
CHOISY LE ROI	Monsieur	GUILLAUME	Didier	X	
VILLENEUVE-LE-ROI	Madame	HAMID	Sakina		Eric GRILLON
FRESNES	Monsieur	HELBLING	Denis		Isabelle RIFFAUD
L'HAY-LES-ROSES	Madame	HUBERT	Laure	X	
CHOISY LE ROI	Monsieur	ID ELOUALI	Ali		Evelyne LESENS
ORLY	Madame	JANODET	Christine	X	
L'HAY-LES-ROSES	Monsieur	JEANBRUN	Vincent	X	Clément DECROUY (1)
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	KENNEDY	Jean-Claude	X	Pierre BELL LLOCH (2)
PARAY-VIEILLE-POSTE	Madame	LALLIER	Nathalie	X	
LE KREMLIN-BICETRE	Monsieur	LAURENT	Jean-Luc	X	
VILLEJUIF	Monsieur	LE BOHELLEC	Franck	X	
CACHAN	Monsieur	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	X	
VITRY-SUR-SEINE	Madame	LEFEBVRE	Fabienne	X	
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	LEPRETRE	Michel	X	
IVRY-SUR-SEINE	Madame	LESENS	Evelyne	X	
VILLEJUIF	Monsieur	LIPIETZ	Alain	X	
VITRY-SUR-SEINE	Madame	LORAND	Isabelle	X	Fabienne LEFEBVRE (2)
IVRY-SUR-SEINE	Monsieur	MARCHAND	Romain	X	Sylvie MONTOIR (2)
THIAIS	Madame	MARCHEIX	Virginie	X	
SAVIGNY-SUR-ORGE	Monsieur	MEHLHORN	Eric	X	
VIRY-CHATILLON	Madame	MERRINA	Arielle	X	
VITRY-SUR-SEINE	Madame	MONTOIR	Sylvie	X	
FRESNES	Madame	MOREIRA DA SILVA	Laurinda		
LE KREMLIN-BICETRE	Monsieur	NICOLLE	Jean-Marc		
MORANGIS	Monsieur	NOURY	Pascal	X	
CHOISY LE ROI	Monsieur	PANETTA	Tonino	X	
VILLEJUIF	Monsieur	PERILLAT-BOTTONET	Franck	X	
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	PERREUX	Jacques	X	(4)
JUVISY-SUR-ORGE	Monsieur	PERRIMOND	Michel	X	Christine RODIER (3)
CACHAN	Madame	PESCHEUX	Edith	X	
ATHIS-MONS	Monsieur	PETETIN	Pascal	X	
IVRY-SUR-SEINE	Madame	PIERON	Marie		Franck PERILLAT
JUVISY-SUR-ORGE	Monsieur	REDA	Robin	X	
CHOISY LE ROI	Madame	RIFFAUD	Isabelle	X	
ATHIS-MONS	Madame	RODIER	Christine	X	
ATHIS-MONS	Monsieur	SAC	Patrice	X	
VIRY-CHATILLON	Monsieur	SAUERBACH	Laurent	X	
THIAIS	Monsieur	SEGURA	Pierre	X	
L'HAY-LES-ROSES	Madame	SOURD	Françoise		Laure HUBERT
IVRY-SUR-SEINE	Monsieur	TAGZOUT	Mourad		André DELUCHAT
VITRY-SUR-SEINE	Madame	TAILLEBOIS	Sarah		Jean-Marc BOURJAC
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	TMIMI	Hocine		
GENTILLY	Madame	TORDJMAN	Patricia		Patrick DAUDET
VITRY-SUR-SEINE	Madame	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	X	
VILLEJUIF	Monsieur	VIDAL	Philippe	X	
VIRY-CHATILLON	Monsieur	VILAIN	Jean-Marie		Arielle MERINA
IVRY-SUR-SEINE	Madame	WOJCIECHOWSKI	Bozena		Philippe BOUYSSOU
VILLEJUIF	Monsieur	YEBOUET	Elie	X	

(1) Jusque délibération 938

(2) A partir de la délibération 940

(3) A partir de la délibération 946

(4) Absent à partir de la délibération 951

Secrétaire de Séance : Monsieur Julien Dumaine

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	Présents	Absents	Pouvoirs	Votants
937 à 938 (1)	72	20	16	88
939	73	19	15	88
940 à 945 (2)	70	23	18	88
946 à 950 (3)	69	24	19	88
951 à 966 (4)	68	25	19	87

La majorité des membres en exercice étant présente, le Conseil peut délibérer et le Président ouvre la séance du Conseil territorial à 19h10.

Monsieur Julien Dumaine est désigné secrétaire de la présente séance.

Le compte rendu de la séance du conseil territorial du mardi 20 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

Délibération n°2018-04-10_937

Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations d'attributions du conseil territorial

Le Conseil territorial prend acte des décisions n°711 à 723 prises par le Président.

Délibération n°2018-04-10_938

Adhésion à la charte AFCDP de déontologie des délégués à la protection des données

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, valide le principe de l'adhésion de l'établissement public Grand-Orly Seine Bièvre à la charte AFCDP de déontologie des délégués à la protection des données.

Vote : Pour 88

Délibération n°2018-04-10_939

Budget principal – Budget primitif 2018

Le Conseil territorial délibère et, à la majorité, décide le vote du budget principal – budget primitif 2018 par chapitre au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement. Il approuve le budget principal - budget primitif 2018.

Vote : Pour 60 – Contre : 27 – Abstention : 1

Délibération n°2018-04-10_940

Budget annexe assainissement villes de Ablon-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Rungis, Savigny-sur-Orge – Budget primitif 2018

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, décide le vote du budget primitif 2018 du budget annexe de l'assainissement par chapitre au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement. Il approuve le budget primitif 2018 du budget annexe de l'assainissement villes d'Ablon-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Rungis, et Savigny-sur-Orge.

Vote : Pour 88

Délibération n°2018-04-10_941

Budget annexe assainissement ex CALE/ex CAVB – Budget primitif 2018

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, décide le vote du budget primitif 2018 du budget annexe de l'assainissement CALE/CAVB par chapitre au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement. Il approuve le budget primitif 2018 du budget annexe de l'assainissement CALE/CAVB.

Vote : Pour 88

Délibération n°2018-04-10_942

Budget autonome assainissement des villes d'Athis-Mons, Chevilly-Larue, Choisy-le- Roi, Ivry-sur-Seine, Orly, Paray-Vieille-Poste, Thiais, Vitry-sur-Seine - Budget primitif 2018

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, décide :

- l'intégration des budgets liés à l'assainissement des communes de Paray-Vieille-Poste et Chevilly-Larue au budget autonome (BC Hélios : 59000)
- le vote du budget primitif 2018 du budget autonome assainissement des villes d'Athis-Mons, Chevilly-Larue, Choisy-le- Roi, Ivry-sur-Seine, Orly, Paray-Vieille-Poste, Thiais, Vitry-sur-Seine par chapitre au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement

Il approuve le budget autonome assainissement des villes d'Athis-Mons, Chevilly-Larue, Choisy-le- Roi, Ivry-sur-Seine, Orly, Paray-Vieille-Poste, Thiais, Vitry-sur-Seine - Budget primitif 2018.

Vote : Pour 88

Délibération n°2018-04-10_943

Budget annexe Activités économiques - Budget primitif 2018

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, décide le vote du budget primitif 2018 du budget annexe activités économiques par chapitre au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement et approuve le budget primitif 2018 du budget annexe activités économiques.

Vote : Pour 88

Délibération n°2018-04-10_944

Budget annexe Hôtels et pépinière d'entreprises de Viry-Chatillon - Budget primitif 2018

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, décide le vote du budget 2018 par chapitre au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement et approuve le budget primitif 2018 du budget annexe Hôtels et pépinière d'entreprises de Viry-Châtillon.

Vote : Pour 88

Délibération n°2018-04-10_945

Budget annexe ZAE Viry-Chatillon - Budget primitif 2018

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, décide le vote du budget primitif 2018 du budget annexe ZAE de Viry-Chatillon par chapitre au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement et approuve le budget primitif 2018 du budget annexe ZAE de Viry-Chatillon.

Vote : Pour 88

Délibération n°2018-04-10_946

Attributions des subventions aux associations et établissements publics administratifs pour l'année 2018

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, vote les subventions aux associations et établissements publics telles qu'énoncées en annexe et dit que la dépense résultant de l'exécution de la délibération sera imputée sur les crédits inscrits au budget prévisionnel de l'exercice 2018.

Vote : Pour 85 – NPPV : 3

Délibération n°2018-04-10_947

Vote du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises - Année 2018

Le Conseil territorial délibère et, à la majorité, décide que le taux moyen pondéré à appliquer pour la cotisation foncière des entreprises sur le territoire est fixé à 31.94 %.

Vote : Pour 56 – Contre : 31 – Abstention 1

Délibération n°2018-04-10_948

Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Année 2018

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, décide de fixer les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2018 par zone de perception ainsi qu'il suit :

Zone 1 - Arcueil	4,69%
Zone 2 - Cachan	7,87%
Zone 3 - Fresnes - Clos la Garenne (parcelle section n°J83)	5,98%
Zone 4 - Fresnes – hors clos La Garenne	5,86%
Zone5 - Gentilly	4,48%
Zone 6 - L'Hay-les-Roses	5,45%
Zone 7 - Le Kremlin-Bicêtre	4,74%
Zone 8 - Villejuif	5,86%
Zone 9 - Athis-Mons – Juvisy-sur-Orge – Paray-Vieille-Poste - Savigny-sur-Orge	7,68%
Zone 10 - Morangis	5,16%
Zone 11 - Viry-Chatillon	7,68%

Vote : Pour 88

Ivry-sur-Seine- PLU – Avis sur projet urbain partenarial sur le site des anciennes imprimeries du journal Le Monde

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, donne un avis favorable dans le cadre de sa compétence PLUi au projet urbain partenarial présenté par la commune d'Ivry-sur-Seine sur le site des anciennes imprimeries "Le Monde", au projet de convention et au périmètre d'exonération de la part communale de la taxe d'aménagement proposé.

Il autorise le Président de l'Etablissement public territorial à être partenaire de la convention dans le cadre de la compétence PLUi et de signer à ce titre la convention qui sera approuvée par arrêté préfectoral en même temps que le périmètre d'exonération de la part communale de la taxe d'aménagement. Il précise :

- que la Commune d'Ivry-sur-Seine sera maître d'ouvrage des équipements publics financés par le projet urbain partenarial, sous sa seule garantie et dans les délais définis par ladite convention, et à ce titre seule responsable en cas d'action en répétition.
- que les participations prévues au projet de convention seront versées directement par le Constructeur à la Commune d'Ivry-sur-Seine et autorise de ce fait une modification du projet de convention en ce sens et demande dans le cadre de la compétence PLUi au Préfet du Val-de-Marne de prendre un arrêté approuvant le projet urbain partenarial, approuvant la convention en découlant et le périmètre d'exonération de la part communale de la taxe d'aménagement,
- les mesures de publicité de la présente délibération :
 - . publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;
 - . affichage au siège de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie d'Ivry-sur-Seine pour une durée d'un mois ;
 - . mise à disposition du public au siège de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie d'Ivry-sur-Seine.
- qu'ampliation de la présente délibération sera faite à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à l'Unité départementale du Val-de-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement,

Il rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil municipal pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).

Vote : Pour 85 - Abstentions : 3

Délibération n°2018-04-10_950

Vitry-sur-Seine – PLU - Débat sur les orientations du projet d'aménagement de développement durable de la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry-sur-Seine

Le Conseil territorial débat des orientations d'aménagement et de développement durables de la commune de Vitry-sur-Seine dans le cadre de la révision générale de son plan local d'urbanisme.

Vote : Pour 85 - Abstentions : 3

Délibération n°2018-04-10_951

Orly – PLU – Création d'un secteur de renouvellement urbain en zone C du PEB sur l'hôtel Air Plus

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet de délimitation d'un nouveau secteur de renouvellement urbain sur le site de l'ancien hôtel Air Plus, sis aux 58-60 de la voie Nouvelle à Orly, aujourd'hui désaffecté, à l'intérieur du périmètre de la zone C du plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly dans lequel les 1°, 2° et 5° de l'article L. 112-10 du code de l'urbanisme restent applicables, tel qu'il est annexé à la présente délibération, et où sera autorisé l'aménagement de logements dans la limite de 74 au maximum.

Il demande, en application de l'article L. 112-10-5 du code de l'urbanisme, à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, que ce secteur soit délimité sur le plan d'exposition au bruit un secteur supplémentaire de renouvellement urbain sur le site précité et précise les mesures de publicité de la présente délibération :

- publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;
- affichage au siège de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie d'Orly pour une durée d'un mois.

Il précise qu'ampliation de la présente délibération sera faite à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à l'Unité départementale du Val-de-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement et rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil municipal pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).

Vote : Pour 84 – Abstentions 3

Délibération n°2018-04-10_952

ZAC "Bords de Seine Aval" à Athis-Mons – Annulation de la délibération du conseil territorial du 26 septembre 2016 relative à la convention de versement des participations constructeur. Approbation d'un avenant n°1 à la convention de versement des participations constructeur

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve l'annulation de la délibération du conseil territorial du 26 septembre 2016 relative à l'approbation de l'avenant n°1 à la convention de versement des participations de la ZAC « Bords de Seine Aval » à Athis-Mons, ainsi que l'avenant n°1 à la convention de versement des participations de la ZAC « Bords de Seine Aval » à Athis-Mons.

Vote : Pour 85 – Abstentions 2

Délibération n°2018-04-10_953

Villejuif - Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial entre la société K Promotion, la ville de Villejuif et l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour un projet immobilier situé au 16-18 boulevard Maxime Gorki

Le Conseil territorial délibère et, à la majorité, approuve la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la société K Promotion, la ville de Villejuif et l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, pour un projet immobilier situé 16-18 boulevard Maxime Gorki à Villejuif sur les parcelles cadastrées R 30, 33 et 34.

Vote : Pour 83 – Contre : 2 – Abstentions : 2

Délibération n°2018-04-10_954

Villejuif : Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial entre la société SOGEPROM HABITAT, la ville de Villejuif et l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour un projet immobilier situé au 137 avenue de Paris

Le Conseil territorial délibère et à la majorité, approuve la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la société Sogeprom Habitat, la ville de Villejuif et l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, pour un projet immobilier situé 137 avenue de Paris à Villejuif sur la parcelle cadastrée O 225, il autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Vote : Pour 79 – Contre : 5 – Abstentions : 3

Délibération n°2018-04-10_955

Approbation des conventions de financement et de partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve les projets de conventions :

- de partenariat avec la Mission locale Ivry – Vitry.
- de financement avec la Mission locale Choisy - Orly - Villeneuve-le-Roi – Ablon.
- de financement avec la Mission locale Innovam (Arcueil, Cachan, Gentilly, Kremlin-Bicêtre, Villejuif.
- de financement avec la Mission locale Bièvre Val-de-Marne (Chevilly-Larue, L'Hay-les-Roses, Fresnes, Rungis, Thiais).
- de partenariat avec la Mission locale Nord-Essonne.
- de partenariat avec le PLIE Ivry-Vitry.
- de partenariat avec le PLIE Nord-Essonne.
- de partenariat avec l'AMUPLIE du Val-de-Marne.
- de partenariat avec le Serci (ex-Cellule Clauses Insertion).

Il Précise que les présentes conventions entraînent dès leur entrée en vigueur, l'abrogation des conventions antérieures conclues avec les villes, lorsqu'elles existent.

Vote : Pour 87

Délibération n°2018-04-10_956

Cession de la parcelle AY 235, rue Martin Luther King – 91170 Viry-Chatillon

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, cède la parcelle cadastrée AY 235, rue Martin Luther King à Viry-Chatillon (91170), au prix de 303 440 euros, soit 80 euros/m², à la société BCCR, située 63 rue de l'égalité à Saintry-sur-Seine (91250). Il autorise le Président à signer l'acte de vente relatif à cette parcelle, ainsi que tout document se rapportant à cet acte et désigne Maître Perrinelli, notaire à Savigny sur Orge, chargé de la rédaction de l'acte.

Vote : Pour 85 – NPPV : 2

Délibération n°2018-04-10_957

Convention de partenariat avec l'association "Réseau Entreprendre Val de Marne" relative à l'accompagnement et au financement d'entreprises à fort potentiel d'emploi sur le territoire

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet de convention d'adhésion pour une durée d'une année entre l'Etablissement public territorial et l'association "Réseau Entreprendre Val-de-Marne", et le versement d'une subvention à hauteur de 13 000 € pour l'année 2018, dans le cadre du soutien aux associations et réseaux d'entreprises en faveur de l'entrepreneuriat.

Il dit que ladite convention prendra effet à la date de signature et que la dépense est inscrite au budget territorial de l'exercice 2018, une ampliation de la présente délibération sera adressée à l'association "Réseau Entreprendre Val-de-Marne".

Vote : Pour 87

Délibération n°2018-04-10_958

Convention de partenariat avec l'association "Espace Pour entreprendre" relative à la sensibilisation, l'accueil, l'amorçage et la formation des porteurs de projets du territoire issus de quartiers prioritaires

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet de convention de partenariat pour une durée d'une année entre l'Etablissement public territorial et l'association "Espace Pour Entreprendre", et le versement d'une subvention à hauteur de 206 335 € pour l'année 2018, dans le cadre du soutien aux associations et réseaux d'entreprises en faveur de l'entrepreneuriat.

Il dit que ladite convention prendra effet à la date du 1er janvier 2018, que la dépense est inscrite au budget territorial de l'exercice 2018, et qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée à l'association "Espace Pour Entreprendre".

Vote : Pour 87

Délibération n°2018-04-10_959

Convention de partenariat avec l'association "Val de Marne Actif pour l'Initiative" relative à l'accompagnement et au financement de TPE et structures de l'ESS génératrices d'emploi sur le territoire

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet de convention d'adhésion pour une durée d'une année entre l'Etablissement public territorial et l'association "Val de Marne Actif pour l'Initiative", ainsi que le versement d'une subvention à hauteur de 95 000 € pour l'année 2018, dans le cadre du soutien aux associations et réseaux d'entreprises en faveur de l'entrepreneuriat. Il dit que ladite convention prendra effet à la date du 1er janvier 2018, que la dépense est inscrite au budget territorial de l'exercice 2018, et qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée à l'association "Val de Marne Actif pour l'Initiative".

Vote : Pour 87

Délibération n°2018-04-10_960

Convention de partenariat avec l'association "BGE PaRIF" relative à l'accompagnement des créateurs d'entreprises sur le territoire (villes Essonne de l'EPT)

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, annule la convention actuelle signée entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et "BGE PaRIF" (délibération n°2017_02_28_429), il approuve le nouveau projet de convention d'adhésion pour une durée d'une année entre l'Etablissement public territorial et l'association "BGE PaRIF", ainsi que le versement d'une subvention à hauteur de 7 040 € pour l'année 2018, et 2 000 € pour l'action bus, dans le cadre du soutien aux associations et réseaux d'entreprises en faveur de l'entrepreneuriat. Il dit que ladite convention prendra effet à la date du 1er janvier 2018, que la dépense est inscrite au budget territorial de l'exercice 2018, et qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée à l'association "BGE PaRIF".

Vote : Pour 87

Délibération n°2018-04-10_961

Convention de partenariat avec l'association "Initiative Essonne" relative à l'accompagnement et au financement de TPE génératrices d'emploi sur le territoire

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet de convention d'adhésion pour une durée d'une année entre l'Etablissement public territorial et l'association "Initiative Essonne", ainsi que le versement d'une subvention à hauteur de 28 000 € pour l'année 2018, dans le cadre du soutien aux associations et réseaux d'entreprises en faveur de l'entrepreneuriat.

Il dit que ladite convention prendra effet à la date de signature, que la dépense est inscrite au budget territorial de l'exercice 2018, et qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée à l'association "Initiative Essonne".

Vote : Pour 87

Délibération n°2018-04-10_962

Convention de partenariat avec l'association "BGE Adil" relative à l'accompagnement et au suivi des créateurs d'entreprises sur le territoire (villes EPT du Val de Marne)

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet de convention d'adhésion pour une durée d'une année entre l'Etablissement public territorial et l'association "BGE Adil", ainsi que le versement d'une subvention à hauteur de 50 000 € pour l'année 2018, dans le cadre du soutien aux associations et réseaux d'entreprises en faveur de l'entrepreneuriat.

Il dit que ladite convention prendra effet à la date du 1er janvier 2018, que la dépense est inscrite au budget territorial de l'exercice 2018, et qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée à l'association "BGE Adil".

Vote : Pour 87

Délibération n°2018-04-10_963

Convention de partenariat avec l'association "ADIE" relative à l'accompagnement et au financement de microentreprises portées par des personnes en situation d'exclusion

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet de convention de partenariat pour une durée d'une année entre l'Etablissement public territorial et l'association "ADIE", ainsi que le versement d'une subvention à hauteur de 8 000 € pour l'année 2018, dans le cadre du soutien aux associations et réseaux d'entreprises en faveur de l'entrepreneuriat.

Il dit que ladite convention prendra effet à la date du 1er janvier 2018, que la dépense est inscrite au budget territorial de l'exercice 2018, et qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée à l'association "ADIE".

Vote : Pour 87

Délibération n°2018-04-10_964

Convention de partenariat avec la SCOP "Astrolabe Conseil" relative à l'animation d'une couveuse d'entreprises au sein du territoire

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet de convention de partenariat pour une durée d'une année entre l'Etablissement public territorial et la SCOP "Astrolabe Conseil", ainsi que le versement d'une subvention à hauteur de 4 000 € pour l'année 2018, dans le cadre du soutien aux associations et réseaux d'entreprises en faveur de l'entrepreneuriat.

Il dit que ladite convention prendra effet à la date du 1er janvier 2018, que la dépense est inscrite au budget territorial de l'exercice 2018, et qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée à la SCOP "Astrolabe Conseil".

Vote : Pour 87

Délibération n°2018-04-10_965

Désignation d'un représentant de l'EPT au conseil d'administration l'Etablissement public local Silver Innov

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité prend acte de la démission de Monsieur Mourad Tagzout au sein du conseil d'administration de l'EPL Silver Innov et désigne pour le remplacer en tant que représentant de l'EPT au conseil d'administration de l'EPL Silver Innov Monsieur Patrice Diquet.

Vote : Pour 87

Délibération n°2018-04-10_966

Signature de l'avenant n°2 de sortie de convention pluriannuelle du Projet de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) de Villeneuve-Saint-Georges

Le Conseil territorial délibère et, à la majorité, approuve le projet d'avenant n° 2 de sortie de convention pluriannuelle du projet de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) de Villeneuve-Saint-Georges et ses annexes.

Vote : Pour 82 – Contre 1 – Abstentions : 3 – NPPV : 1

Délibération n°2018-04-10_967

Vœu : Le service public ferroviaire : un bien commun pour l'avenir

Le Conseil territorial délibère et, à la majorité, s'oppose à la réforme du service ferroviaire public français tel que proposé par le Gouvernement. Il soutient la mobilisation syndicale politique et citoyenne en cours contre cette réforme, et exige du gouvernement une réforme orientée vers développement du service public ferroviaire à la hauteur des défis économiques, sociaux et environnementaux du XXIème siècle.

Vote : Pour 52 – Contre 5 – Abstentions : 7 – NPPV : 23

Levée de séance à 22h00

A Choisy-le-Roi, le 13 avril 2018

Le Président




Michel LEPRETRE

